

1ÈRE MANCHE DE LA COUPE DE FRANCE ELITES FEMMES FDJ



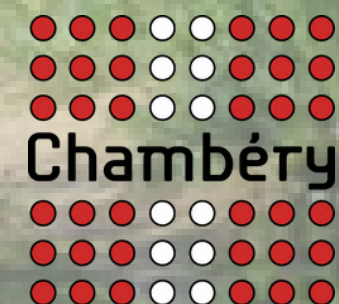
GUIDE DE ROUTE 2023

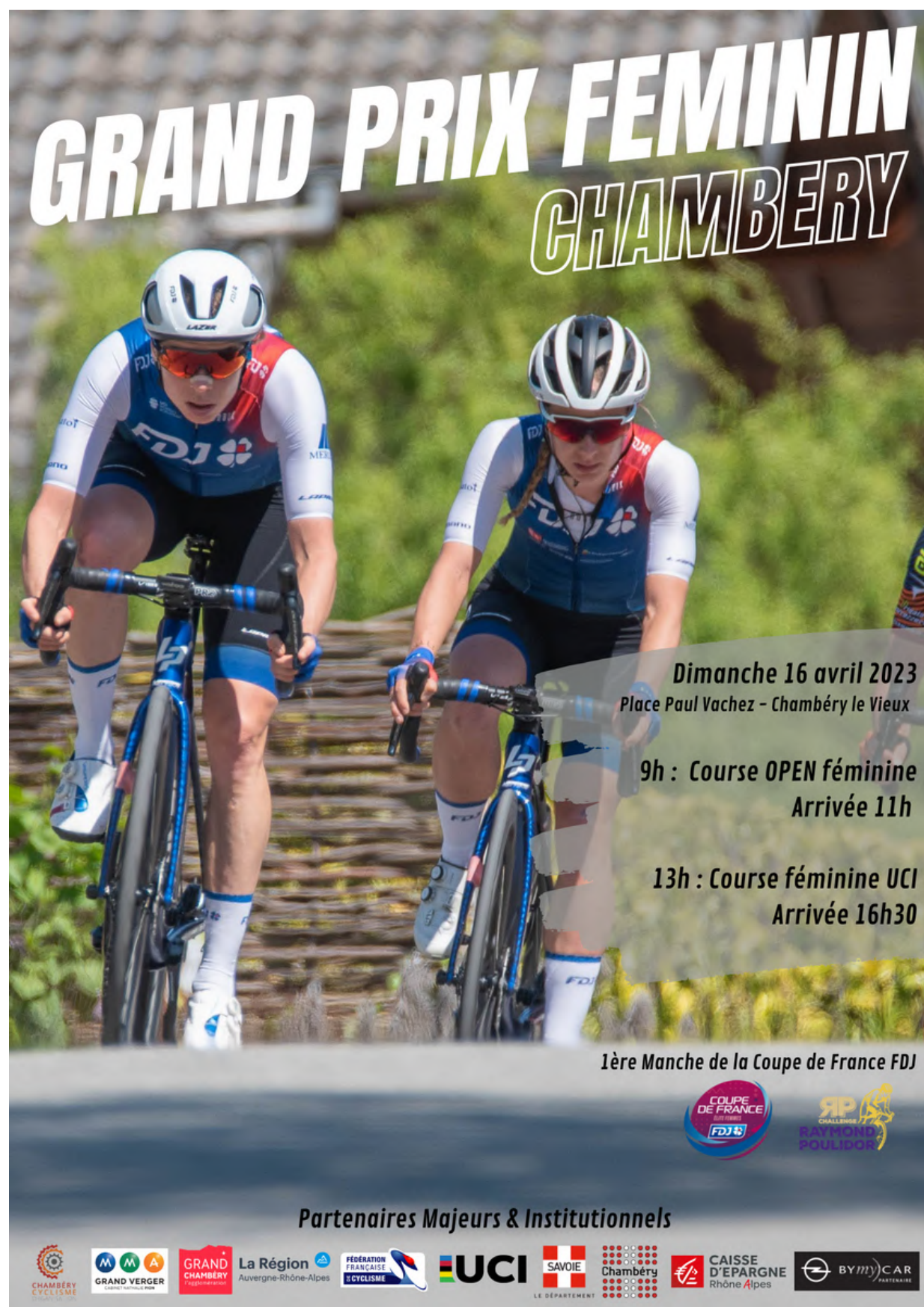
GRAND PRIX FÉMININ DE CHAMBÉRY

16 AVRIL 2023



LE DÉPARTEMENT





**GRAND PRIX FEMININ
CHAMBERY**

Dimanche 16 avril 2023
Place Paul Vachez - Chambéry le Vieux



9h : Course OPEN féminine
Arrivée 11h

13h : Course féminine UCI
Arrivée 16h30

1ère Manche de la Coupe de France FDJ

Partenaires Majeurs & Institutionnels

CHAMBERY CYCLISME
GRAND VERGER
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
UCI SAVOIE
CHAMBERY
CAISSE D'ÉPARGNE Rhône Alpes
BYM CAR



COMPÉTITION

Éditos	3
Palmarès	6
Règlement	7
Lieux pratiques	9

INFOS PRATIQUES

Horaires	11
Renseignements - Engagement	13
Profil du parcours	14
Profil des 3 derniers Km	17
Contact	18
Partenaires	19



THIERRY REPENTIN, MAIRE DE CHAMBÉRY

Après les succès rencontrés lors des précédentes éditions du Grand Prix Féminin, la course revêt une nouvelle fois une dimension internationale et participe ainsi au rayonnement de Chambéry à travers le monde.

Je veux féliciter les organisateurs de la course et les nombreux bénévoles de Chambéry Cyclisme Organisation qui œuvrent depuis plusieurs mois en partenariat avec la Ville pour que la course se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Chambéry est aujourd'hui une ville phare pour le cyclisme français. Au-delà de la pratique sportive de performance, le vélo y prend une place de plus en plus importante pour la pratique loisir mais aussi en termes de mobilité au quotidien. Dans chacun de ces domaines, la Ville de Chambéry mène une politique de soutien volontariste.

Nous sommes donc particulièrement heureux de pouvoir accueillir de nouveau une course cycliste féminine de haut niveau, avec l'inscription de nombreuses équipes nationales et internationales, et la participation d'athlètes en provenance de nombreux pays.

Les compétitrices qui participeront au Grand Prix sont autant d'exemples pour les petites Chambériennes que le sport de haut niveau n'a pas de genre. Je m'en réjouis car la promotion du sport féminin est l'une des priorités de notre politique sportive à Chambéry.

Je souhaite une excellente course à toutes les cyclistes et que cette fête du cyclisme puisse être partagée avec de nombreux Chambériens !

Thierry Repentin
Maire de Chambéry.



Crédit photo : Louis Garnier <https://we.tl/t-GK2tNY1h28>

HERVÉ GAYMARD, PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le Grand prix Féminin de Chambéry est un moment singulier pour la Savoie.

Depuis bientôt plus de 20 ans maintenant, Chambéry Cyclisme Organisation et tous ses bénévoles, ont réussi à faire de cette course, un point d'orgue du calendrier international féminin.

Cette course a su faire rayonner notre territoire bien au-delà de ses frontières et se place désormais au cœur d'une discipline en plein essor. Un engouement populaire que l'on doit avant tout à la notoriété des coureuses, à l'engouement qu'elles suscitent et à l'insatiable esprit de détermination qui les animent.

Le Département de la Savoie est très fier de soutenir, d'année en année, cet évènement d'une rare qualité.

Troisième département le plus licencié de France en pourcentage de sa population, notre collectivité tient fortement à ce que le sport professionnel, comme amateur, soit encore et toujours pleinement considéré.

C'est une condition essentielle pour faire du rayonnement de la Savoie une véritable ambition collective.

Très bonne course !

Hervé Gaymard
Président du Département de la Savoie.



LAURENT WAUQUIEZ, PRÉSIDENT DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Auvergne-Rhône-Alpes est la grande région du sport. Nous avons la chance de pouvoir compter sur des fédérations et des clubs dynamiques, qui font vivre les belles valeurs du sport sur tous les terrains et dans toutes les disciplines.

Chaque année, nous accueillons de grandes compétitions internationales et des tournois amateurs tout aussi importants pour la vie de nos communes. C'est ce savant mélange entre l'exigence du plus haut niveau et la convivialité du sport amateur que j'aime tant en Auvergne-Rhône-Alpes.

Grande région du sport, Auvergne-Rhône-Alpes est aussi – et surtout – une historique terre de cyclisme. Tous les ans, les moments décisifs des plus grandes courses se jouent dans les exigeantes pentes de notre territoire.

Parmi ces compétitions internationales, le Grand Prix de Chambéry s'est imposé comme un événement incontournable. Une course lors de laquelle les plus grandes championnes de la discipline s'illustrent. Une course aussi qui offre aux passionnés les frissons que seul le vélo sait procurer.

L'histoire du Grand Prix de Chambéry est marquée par les exploits des cyclistes les plus talentueuses, à l'instar de Jeannie Longo. C'est ce que j'aime tant dans la discipline : ces grands moments de joie populaire où tout un territoire vibre au rythme des coups de pédales du peloton.

Pour toutes ces raisons, la Région est fière d'être partenaire de cette grande course qu'est le Grand Prix de Chambéry, comme elle soutient, chaque année, l'organisation de plus de 500 compétitions sportives en Auvergne-Rhône-Alpes.




Bonne course à toutes !

Laurent Wauquiez
Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes.



PALMARÈS

Podium 2022

Victorie Guilman FDJ Suez	Brodie Chapman FDJ Suez	Cristina Tonetti Top Girls Fassa Bortolo
		

Autres années

2021 - Gladys Verhulst

2019 - Katia Ragusa

2018 - Manon Souyris

2017 - Annabelle Dreville

2016 - Marjolaine Bazin

2015 - Manon Souyris



Article 1 : ORGANISATION

Le Grand Prix Féminin de Chambéry est organisé par Chambéry Cyclisme Organisation (211 chemin des écureuils 73000 Chambéry), sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Il a pour but de promouvoir le cyclisme féminin sur route en France.

Il se dispute le dimanche 16 avril 2023 dans le Comité Auvergne Rhône-Alpes. Le départ et l'arrivée seront jugés Place Paul Vachez 73000 Chambéry le-Vieux.

ARTICLE 2 : TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est classée Dame Classe 1 WE 1.1 et Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants le barème des points correspondant à la catégorie et à la classe de l'épreuve. le barème des pénalités de l'UCI sera le seul applicable.

ARTICLE 3 : RADIO TOUR

Les informations course sont émises sur la fréquence «Course» 157.55.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION SUR INVITATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

- UCI Women's WorldTeams (min 1 max 7),
- Équipes continentales femme UCI,
- Équipes professionnelles cyclo-cross UCI,
- Équipes nationales,
- Équipes régionales et de club de DN1 uniquement.

La composition de chaque équipe devra être entre 4 et 7 coureuses :

ARTICLE 5 : DÉPANNAGE

Le dépannage sera assuré par la société DIALOGUE avec 2 voitures et 1 moto neutre. L'épreuve se déroulant en priorité par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipières est autorisé.

ARTICLE 6 : PERMANENCE

La permanence de départ se tiendra le samedi 15 avril 2023 de 16H00 à 18H30 à la salle des fêtes, Place Paul Vachez Chambéry le Vieux (73000). La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, aura lieu le samedi 15 avril 2023 à 18 heures 30 salle des fêtes, Place Paul Vachez Chambéry le Vieux (73000).

La Présentation et signature des équipes : le dimanche 16 avril 2023 à partir de 12 heures Place Paul Vachez Chambéry le Vieux Départ à 13h00 Place Paul Vachez Chambéry le Vieux (73000).

Nombre de tours : 2 tours de 8.600 km et 5 tours x 18.600 km pour une distance totale de 110 km.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera établi à l'issue de la réunion des directeurs sportifs.

L'épreuve étant inscrite au calendrier International le barème des pénalités appliquées seront celles de l'UCI. Les opérations du contrôle antidopage s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des Officiels désignés, dans le lieu dédié à cet effet sur le site de la Permanence.

ARTICLE 7 : RÉCOMPENSES 3640€/20

- 1er : 560 €
- 2ème : 485 €
- 3ème : 400 €
- 4ème : 250 €
- 5ème : 220 €
- 6ème : 205 €
- 7ème : 195 €
- 8ème : 175 €
- 9ème : 160 €
- 10 au 20ème : 90 €

ARTICLE 8 : ZONE DE DÉCHET

Conformément à l'article 2.3.025 du règlement UCI, les organisateurs doivent prévoir plusieurs zones de déchets de longueur convenable située tout au long du parcours de l'épreuve ou de l'étape, tous les 30 à 40 kilomètres.

Une dernière zone de déchets sera organisée dans les 20 derniers kilomètres et avant le final d'une épreuve ou étape. Les zones de déchets permettent aux coureurs auront de se débarrasser de leurs déchets dans des conditions conformes au respect de l'environnement.

L'organisateur s'assurera de la récupération des déchets et du nettoyage des différentes zones après le passage de la course.

ARTICLE 9 : SÉCURITÉ

Conformément à l'article 2.2.034 bis (N) du règlement UCI, l'organisateur doit prévoir l'organisation d'un briefing auquel doivent assister toutes les personnes qui conduiront, à l'échelon course, une voiture ou une moto, un représentant de la production télévisée, un représentant des forces de l'ordre, ainsi que le collège des commissaires.

L'organisateur s'assurera de la disponibilité d'une salle de réunion adaptée et équipée d'un écran pour la diffusion d'une présentation vidéo. Le briefing est conduit par le président du collège des commissaires sur la base du matériel de formation établi par l'UCI et adapté par le président du collège des commissaires en fonction de l'épreuve en question.

L'organisateur (représenté par le directeur de l'épreuve et/ou le responsable sécurité de l'épreuve), conjointement avec le président du collège des commissaires, apportera également les éléments techniques pertinents et spécifiques à son épreuve dans le cadre de la circulation des véhicules à l'échelon course.

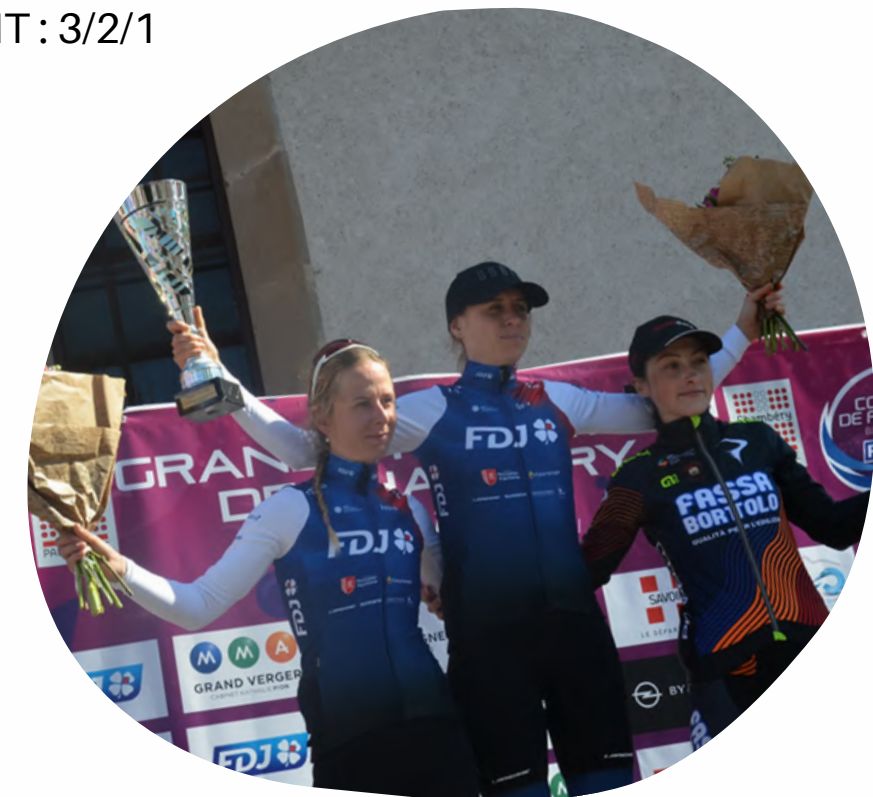
L'épreuve se déroulant sur un circuit à faire 7 fois, la circulation sera fermée à l'arrivée de la voiture ouvreuse et ouverte après le passage de la voiture balai entre chaque passage de la course.

Toutes les coureuses qui seront à plus de 5 minutes du groupe de tête au passage sur la ligne d'arrivée seront arrêtées par le juge d'arrivée pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 10 : POINTS

Point GPM : 3/2/1

Point SPRINT : 3/2/1





BRIT' HOTEL **
1860, Av. des Landiers
73000 CHAMBERY
04 79 84 54 44
chambery@brithotel.fr
WWW.brithotel-chambery.com



Hôtel Campanile ***
30 Rue François Pollet
73000 CHAMBERY
04 79 25 98 98
chambery@campanile.fr
www.campanile.com



BEST WESTERN ****
51, Rue Alexander Fleming
73000 CHAMBERY
04 79 68 60 00
reservation@alexanderpark.fr
www.alexanderpark.fr



LE SAINT-VINCENT
Lieu-dit "Le Gaz"
73190 APREMONT
04 79 60 03 76
hotel.le.saint.vincent@gmail



CENTRE HOSPITALIER MÉTROPOLE SAVOIE
Hôpital place Lucien Biset
73000 Chambéry
04 79 96 50 50



MÉDIPÔLE DE SAVOIE
Hôpital avenue des Massettes
73190 Challes-les-Eaux
04 79 26 80 80

RAPPEL DU PROGRAMME DE LA JOURNÉE

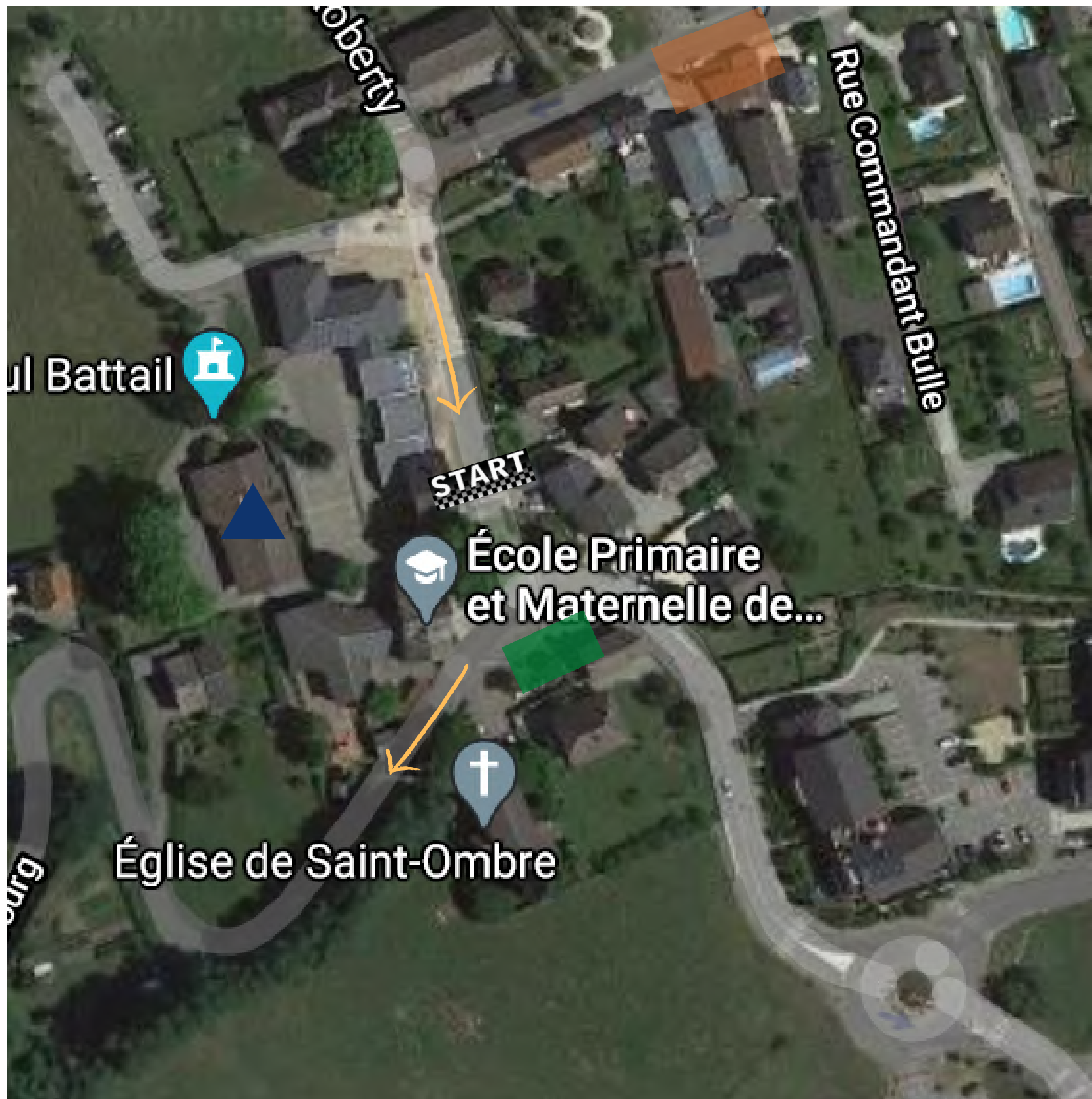
PERMANENCE COURSE FÉMININE OPEN 1, 2, 3 JUNIORS

- De 7h45 à 8h45
- Départ à 9h00
- Arrivée prévue vers 11h00
- Protocole à 11h15
- Repas pris en plateau individuel à la salle des fêtes de 11h à 12h30 maximum.

COURSE FÉMININE UCI

- Présentation des équipes à partir de 12h00
- Appel des concurrentes à partir de 12h45
- Départ à 13h00
- Arrivée prévue vers 16h30
- Protocole à 17h00





Samedi 15 Avril

- Ouverture de la permanence - Retrait des dossards : **16h00 / 18h30**
- Réunion des Directeurs Sportifs : **18h30**

Dimanche 16 Avril

- Repas pris en plateau individuel à la salle des fêtes de **11h à 12h30** maximum.
- Présentation des équipes et signature : **12h00**
- Appel des coureurs : **12h45**
- Départ de l'épreuve : **13h00**
- Arrivée prévue de l'épreuve : **16h30**
- Cérémonie protocolaire : **17h00**

START Départ/Arrivée



Sens de la course



Podium protocolaire



Permanence



Parkings

ADRESSE DE L'ÉPREUVE

Mairie de quartier de Chambéry le Vieux
Place Paul Vachez 73000 Chambéry

LOCAL ANTIDOPAGE

Mairie de quartier de Chambéry le Vieux
Place Paul Vachez Salle des fêtes
73000 Chambéry

PROTOCOLE

3 premières Scratch
3 premières Espoirs
La première des GPM
La première des SPRINTS

COMITÉ ORGANISATION

Président Chambéry Cyclisme Organisation
Trésorière Chambéry Cyclisme Organisation
Responsable sportif
Responsable de course

Patrice Pion
Nathalie Pion
Patrice Pion

COMMISSAIRES & ARBITRES

Président du jury
Commissaire 1
Commissaire 2
Juge à l'arrivée
Commissaire moto 1
Commissaire moto 2
Arbitre adjointe GPM
Arbitre adjointe SPRINT
Arbitre balai / Gestion transpondeurs

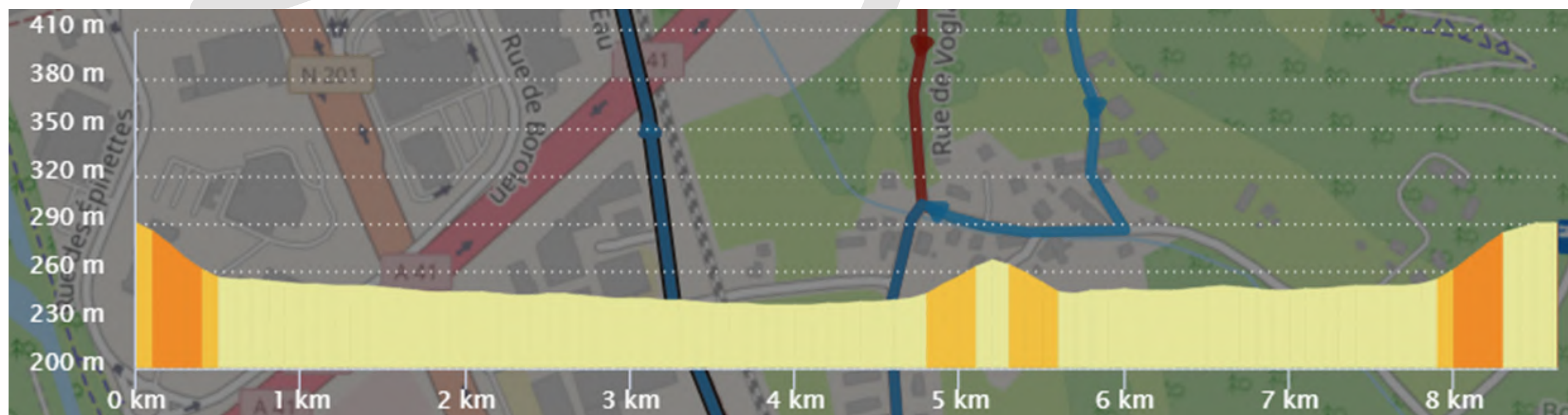
BRUSATIN Matteo
FONTENEAU Cédric
IDELOT Laurent
COMBAZ Richard
MARCOUX Anthony
LEVITE Marie-Laure
BARBE Magali
DERAISIN Fabrice : 06 86 83 36 01

HORAIRES		ROUTE	ITINERAIRE	DISTANCE	
34 km/h	36 km/h		Ville	information	parcourue à parcourir
13 h 00	13 h 00		Chambéry le Vieux	Départ Fictif	
			Avenue Commandant Bulle		
13 h 00	13 h 00		Avenue des Landiers D10	Départ Réel 1km	0,00 109,90
13 h 00	13 h 00	D10	Landier / Rond Point		0,00 109,90
13 h 00	13 h 00		Landier / Rond Point		0,10 109,80
13 h 00	13 h 00		Landier / Rond Point / Rue Eugène Ducretet		0,40 109,50
13 h 00	13 h 00		intersection Avenue des Landier / rue de Roberty		0,40 109,50
13 h 00	13 h 00		Landier / Rond Point / Rue du Nant Bruyant		0,40 109,50
13 h 00	13 h 00		intersection Avenue des Landier / Allée des Blachères		0,50 109,40
13 h 01	13 h 01		intersection Avenue des Landier / Rue du Pré Pagnon		0,70 109,20
13 h 01	13 h 01		intersection Avenue des Landier / Rue du Pré Pagnon		0,80 109,10
13 h 01	13 h 01		intersection Avenue des Landier / Rue du Pré Pagnon		0,90 109,00
13 h 03	13 h 03		Landier / Rue du Pré Pagnon/Rue Belle Eau		2,10 107,80
13 h 05	13 h 04		Rue Belle Eau / Av de Villarcher		2,90 107,00
13 h 06	13 h 05		Rond Point Av de Villarcher / Rue des Marais		3,40 106,50
13 h 06	13 h 06		intersection Rue des Marais / Rue Pré Gaut		3,80 106,10
13 h 07	13 h 06		intersection Rue Pré Gaut / Rue Pré Meurt		4,00 105,90
13 h 07	13 h 07		intersection Rue Pré Gaut / Chemin du Gras		4,30 105,60
13 h 07	13 h 07		Voglans		4,30 105,60
13 h 07	13 h 07		intersection Chemin du Gras D10 / Rue des Bouvard Dessous		4,50 105,40
13 h 08	13 h 07		intersection Rue des Bouvard Dessous / Rue des Bouvard Dessus		4,60 105,30
13 h 09	13 h 08		intersection Rue des Bouvard Dessus / Montée du Four		5,10 104,80
13 h 10	13 h 10		intersection Montée du Four / chemin du Berlinget		6,10 103,80
13 h 11	13 h 10		intersection chemin du Berlinget / Rue de Voglans		6,40 103,50
13 h 11	13 h 11		intersection Rue de Voglans D10 / chemin des Vernatiaux		6,60 103,30
13 h 12	13 h 11		intersection Rue de Voglans D10 / chemin des		6,80 103,10
13 h 13	13 h 12		intersection Rue de Voglans D10 / Rue des Epinettes		7,70 102,20
13 h 13	13 h 13		intersection Rue de Voglans		7,80 102,10
13 h 14	13 h 13		intersection Rue de Voglans D10 / Rue de Roberty		8,20 101,70
13 h 15	13 h 14		intersection Rue de Roberty / Rue du bois de Candie		8,50 101,40
13 h 15	13 h 14		intersection Rue de Roberty / Rue du Commandant Bulle		8,60 101,30
13 h 15	13 h 14		Ligne d'arrivée 1 tour	SPRINT	8,70 101,20
13 h 30	13 h 29		2ème Tour	SPRINT	17,40 92,50
13 h 39	13 h 37		intersection Chemin du Gras D10 / Rue des Bouvard Dessous		22,20 87,70
13 h 39	13 h 37		intersection Montée du Four / chemin du Berlinget		22,30 87,60
13 h 39	13 h 37		voie long de l'autoroute		22,30 87,60
13 h 41	13 h 39		intersection Chemin de Sonnaz / chemin des Massettes		23,40 86,50
13 h 41	13 h 39		intersection Chemin de Sonnaz / Allée du clos Noiray		23,60 86,30

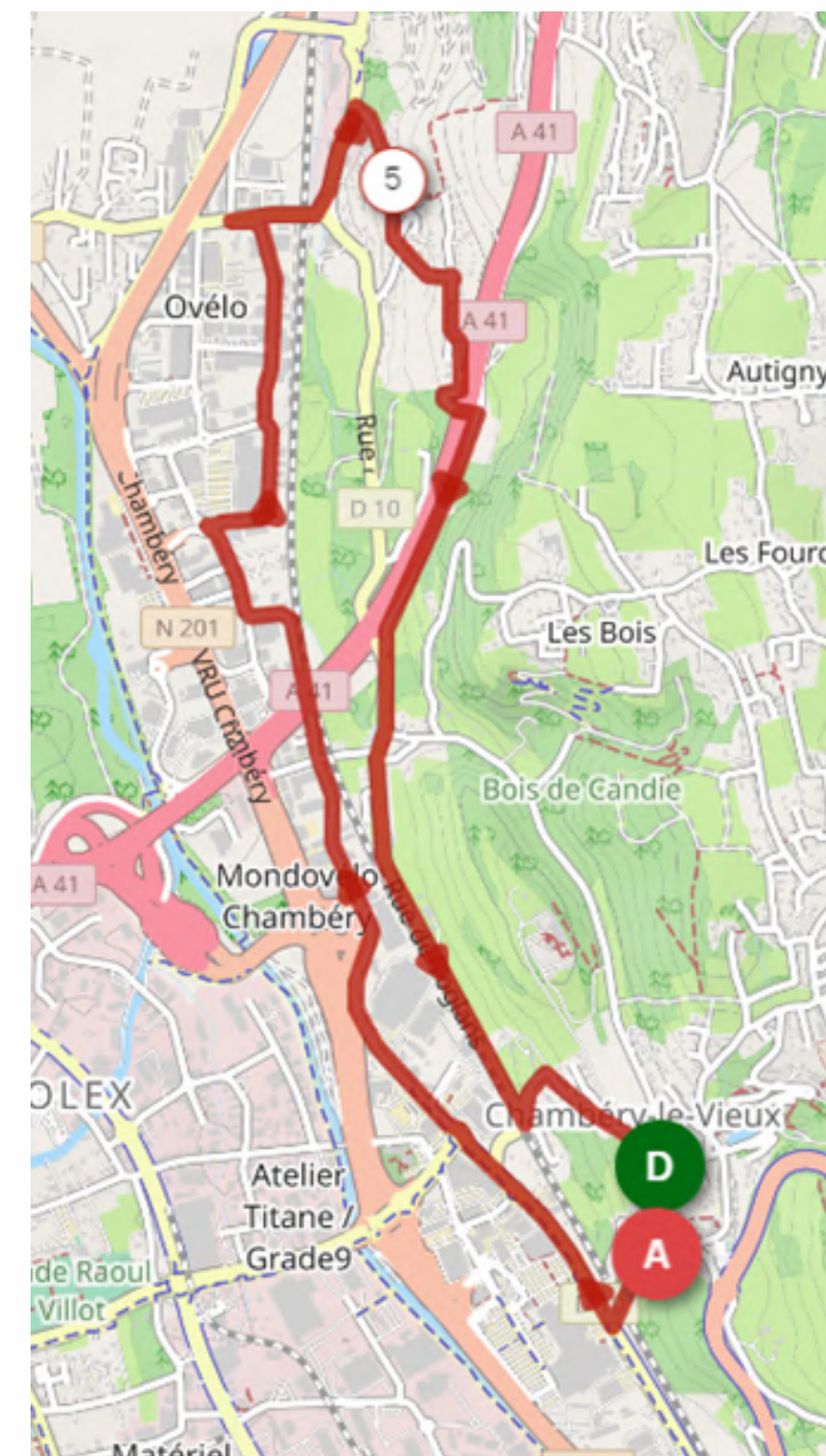
13 h 42	13 h 39		intersection Chemin de Sonnaz / Allée des Cerisiers		23,80 86,10
13 h 42	13 h 39		intersection Chemin de Sonnaz / chemin de la Creuse		23,90 86,00
13 h 42	13 h 40		intersection Chemin de Sonnaz / chemin de voglans		24,00 85,90
13 h 42	13 h 40		intersection Chemin de Sonnaz / Allée des Primevères		24,20 85,70
13 h 43	13 h 40		intersection Chemin de Sonnaz / La Colline des Chêne		24,50 85,40
13 h 43	13 h 41		intersection Chemin de Sonnaz / Allée de Bellevue		24,60 85,30
13 h 43	13 h 41		intersection Chemin de Sonnaz / chemin de Champ Long		24,70 85,20
13 h 43	13 h 41		Col des Anes	GPM	24,70 85,20
13 h 44	13 h 41		Chemin de Champ Long		25,00 84,90
13 h 44	13 h 41		Sonnaz		25,00 84,90
13 h 44	13 h 42		intersection Chemin de Champ Long / Chemin des Fogères		25,20 84,70
13 h 45	13 h 43		intersection Rte de Ragès / D991 / Rte de l'Essert		26,00 83,90
13 h 46	13 h 44		intersection Crue du Clos Martin / Rte de Ragès		26,40 83,50
13 h 48	13 h 45		intersection Rte de Ragès / D991 / Rte de l'Essert		27,20 82,70
13 h 49	13 h 46		intersection Rte de l'Essert / Rte de la Grande Croix		27,80 82,10
13 h 49	13 h 47		intersection Rte de la Grande Croix / Rte de la Grande Grange		28,30 81,60
13 h 51	13 h 48		intersection Rte de la Grande Grange / Rte des Grands Prés		29,10 80,80
13 h 52	13 h 49		intersection Rte des Grands Prés / Rue du Tillet		29,70 80,20
13 h 54	13 h 51		intersection Rue du Tillet / Mnt des Moulins / Rte de Moraz Dessous		30,70 79,20
13 h 55	13 h 52		intersection Rte de Moraaz Dessous / Rue de Sonnaz		31,20 78,70
13 h 55	13 h 52		intersection Rue de Sonnaz / Chemin de la Combette	GPM	31,50 78,40
13 h 56	13 h 53		intersection Ch de la Combette / Rte de la Fruitière / D991 / Ch des Fourches		32,20 77,70
13 h 57	13 h 54		intersection Chemin des Fourches / Chemin des Sablières		32,60 77,30
13 h 58	13 h 55		intersection Chemin des Sablières / Rue des Bois		33,40 76,50
13 h 58	13 h 55		Chambéry		33,40 76,50
14 h 01	13 h 57		Rue du Carré		34,70 75,20
14 h 01	13 h 57		Intersection Rue du Carré / Rue du bois de Candie		34,70 75,20
14 h 01	13 h 58		Intersection Rue du bois de Candie / Rue de Voglans		34,90 75,00
14 h 02	13 h 59		intersection Rue de Voglans D10 / Rue de Roberty		35,40 74,50
14 h 03	13 h 59		intersection Rue de Roberty / Rue du bois de Candie		35,70 74,20
14 h 03	13 h 59		intersection Rue de Roberty / Rue du Commandant Bulle		35,90 74,00
14 h 36	14 h 30		Ligne d'arrivée 3ème tour	SPRINT	35,90 74,00
15 h 08	15 h 01		Ligne d'arrivée 4ème tour	SPRINT	54,40 55,50
15 h 41	15 h 32		Ligne d'arrivée 5ème tour	SPRINT	72,90 37,00
16 h 13	16 h 03		Ligne d'arrivée 6ème tour	SPRINT	91,40 18,50
16 h 48	16 h 35		Ligne d'arrivée 7ème tour		109,90 0,00
16 h 48	16 h 35	0	Arrivée Chambéry le Vieux		109,90 0,00
			Arrivée au bout d'une ligne droite de 450 mètres	Distance 109.9 Kilomètres	

2 TOURS SUR 1 BOUCLE TRAVERSANT LES COMMUNES DE :

- Chambéry le Vieux
- Voglans
- Boucle de 8,6km à faire 2 fois (77m D+ par tour) en rouge
- Côte des Bouvards (1km - 4,8% moy - 10% max) - **passage en Gravel sur 100m**
- Côte Ruberty (0,45km - 8% moy - 14% max)



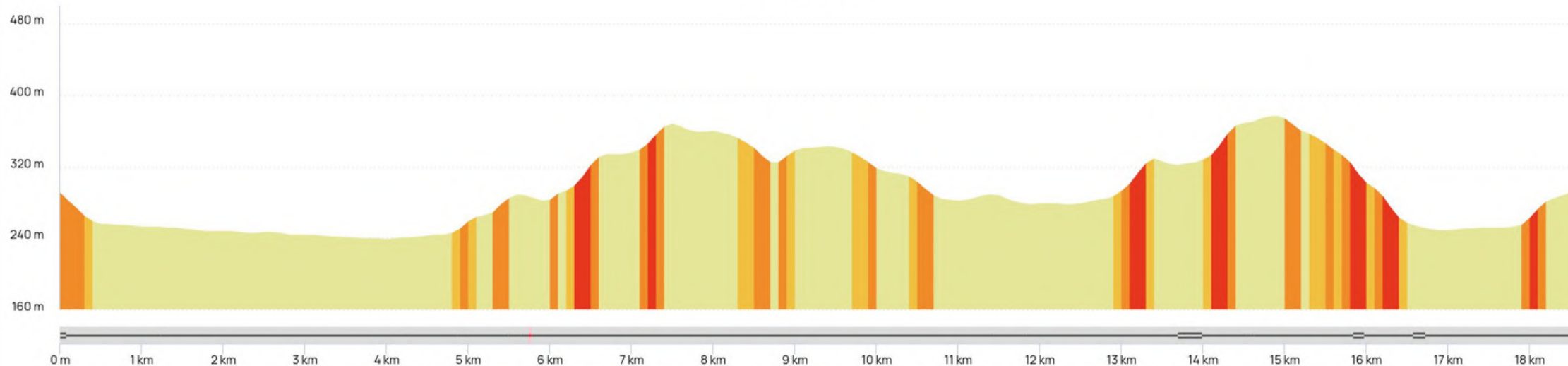
PETIT PARCOURS



5 TOURS SUR 1 BOUCLE TRAVERSANT LES COMMUNES DE :

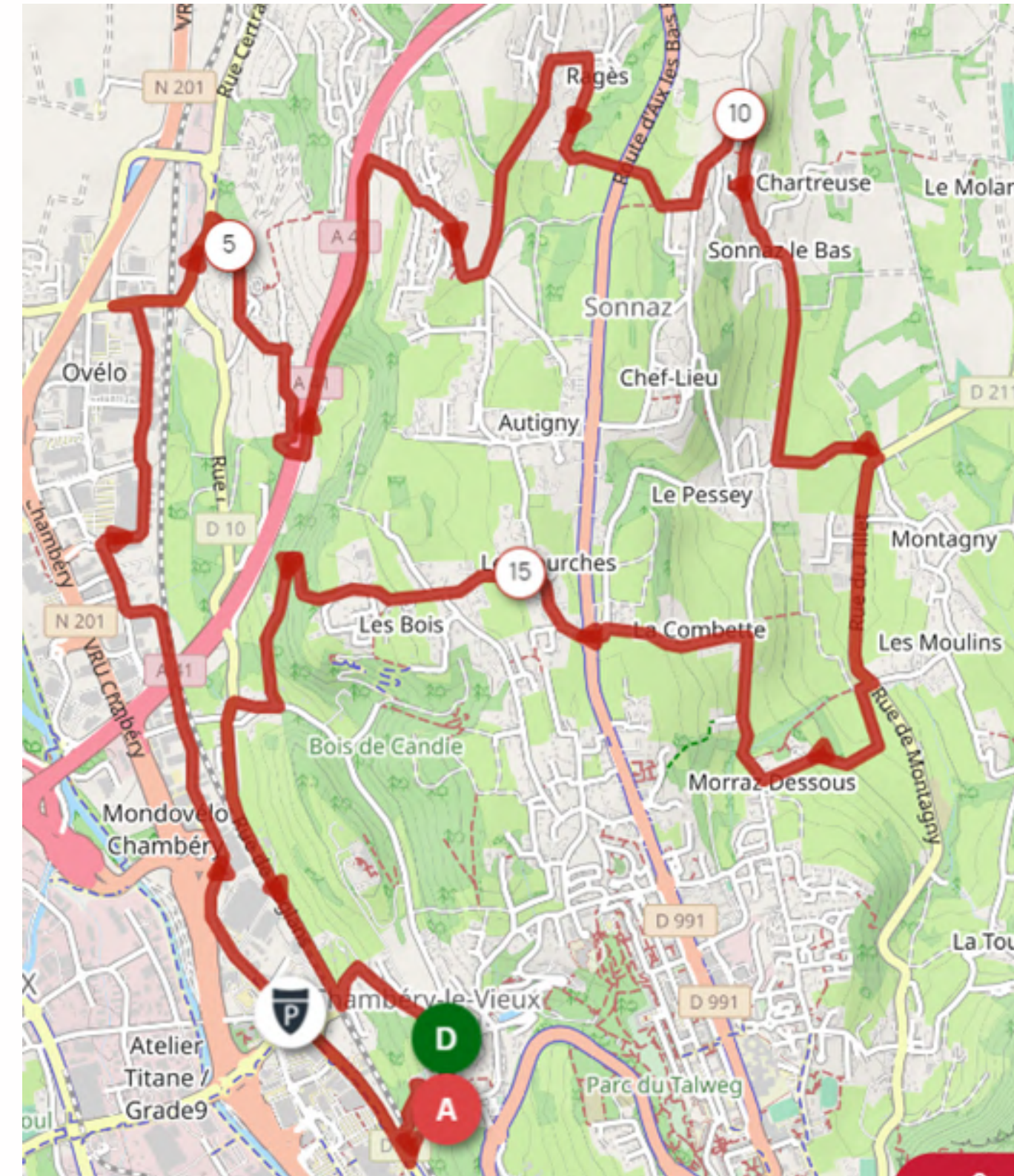
- Chambéry le Vieux
- Voglans
- Sonnaz
- Boucle de 18,6km à faire 5 fois (311m D+ par tour)
- MG1 Côte de Voglans (2,5km - 6% moy - 18% max) - **avec passage Gravel de 100m à mi-pente**
- MG2 Côte de Maison Brûlée (1,8km - 4,6% moy - 13% max)
- Côte Ruberty (0,45km - 8% moy - 14% max)

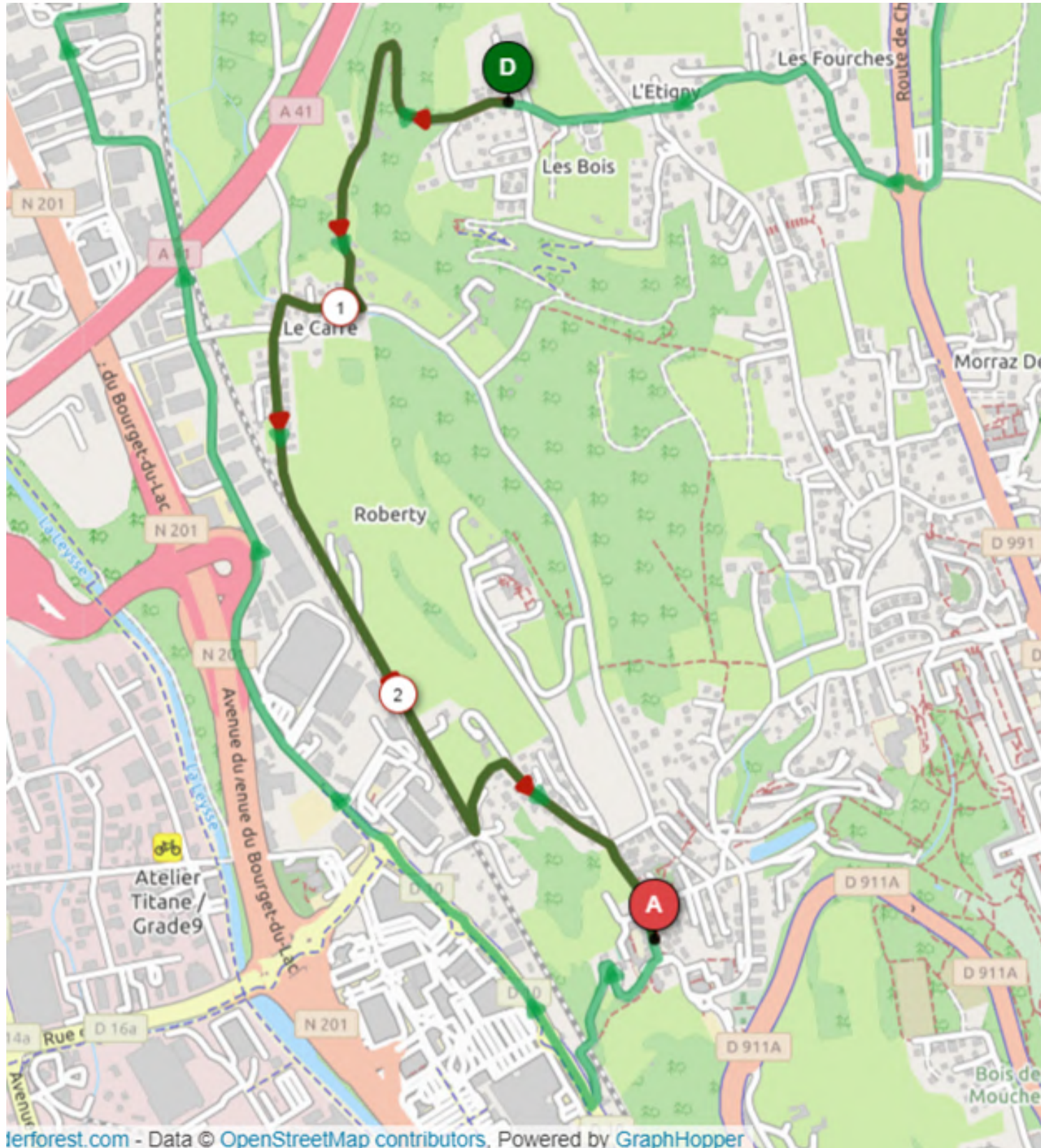
GP CHY 2023



18.61 km | 239 m | 377 m | 312 m | 312 m | © 2023 openrunner.com, © centcols.org, © srtm nasa

GRAND PARCOURS





CARACTÉRISTIQUES DES 3 DERNIERS KM



9 TOURS SUR 1 BOUCLE TRAVERSANT LES COMMUNES DE :

- Chambéry le Vieux
- Voglans
- Boucle de 8,6km à faire 9 fois (77m D+ par tour) en rouge
- Côte des Bouvards (1km - 4,8% moy - 10% max) - **passage en Gravel sur 100m**
- Côte Ruberty (0,45km - 8% moy - 14% max)

Total parcours 77,4km / 693m de D+



PETIT PARCOURS



ORGANISATION

Adresse et coordonnées du siège social :

Chambéry Cyclisme Organisation
211 Chemin des Écureuils
73000 Chambéry

Tél. 33 (0)6 15 11 26 38

E-mail organisation : organisation@chamberycyclisme.com

E-mail Patrice Pion : patrice@ppion-consulting.com

Site internet : www.chamberycyclismeorganisation.com/grand-prix-de-chambery/



GRAND PRIX FÉMININ DE CHAMBÉRY

PARTENAIRES

PARTENAIRES MAJEURS

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



LE DÉPARTEMENT

